

Département de la Drôme Arrondissement de Nyons Commune de Roynac	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROYNAC			
Date de convocation : 17 juin 2025	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à vingt heures, Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Valérie ARNAVON, Maire			
Convocation affichée le : 17 juin 2025				
Nombre de conseillers :	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
En exercice : 10	ARNAVON Valérie	X		
Quorum : 6	LEBORNE Bernard	X		
Présents : 9	CROZIER Claudine	X		
Représentés : 0	COUTELIER Richard		X	
Votants 9	EHRHARD Philippe	X		
	GALLAS Michel	X		
Secrétaire de séance : Emilie VERNET	GAYET Emmanuel	X		
	LLABRES Pierre-Alexandre	X		
	MORETTO Alfred	X		
	VERNET Emilie	X		

2025	-05	-03	Travaux de valorisation de la salle des fêtes – Assistance à maîtrise d’ouvrage
------	-----	-----	---

Mme le Maire rappelle que, lors de la séance du 19 septembre 2024, le Conseil municipal a accepté l'avant-projet présenté par cabinet BATA Architecture pour les travaux de valorisation de la salle des fêtes communale.

Mme le Maire propose, pour les travaux de valorisation de la salle des fêtes, de confier au cabinet BATA Architecture la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), qui comprend :

- La constitution du dossier de Déclaration préalable,
- Le cahier des charges et consultation des entreprises,
- La direction et coordination du chantier.

BATA Architecture a présenté un devis d'honoraires d'un montant de 21 840 euros (HT) soit 26 208 euros (TTC).

Mme le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de confier la mission AMO au cabinet BATA Architecture,
- **ACCEPTE** le devis de BATA Architecture tel qu'il lui a été présenté ci-dessus,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget communal,
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Valérie ARNAVON


